



BON de COMMANDE

Billetterie Prévente

20 billets minimum – panachage possible

Société (CSE, etc).....

Adresse

Code Postal.....Ville.....

Téléphone.....

E-mail.....

Siret ou Siren.....

Nom du responsable CSE.....

Fonction.....

Heures et Jours de permanence.....

PRESTATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL TTC
Adulte			
Enfant (5 à 13 ans)			
TOTAL GÉNÉRAL			

Date :.....

Signature :

Pour commander vos billets,
envoyez ce bon de commande soit :

- par courrier postal à :

La Cité du Chocolat Valrhona

37 avenue Président Roosevelt - 26600 TAIN L'HERMITAGE

- par mail à :

isabelle.billiard@valrhona.fr et/ou stephanie.begot@valrhona.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La commande de billetterie individuelle par le client implique une adhésion, sans réserve, aux présentes Conditions Générales de Vente (les "CGV"), qui prévalent sur toutes conditions d'achat sauf dérogation formelle, expresse et écrite de notre part. Le fait de nous passer commande verbale, écrite, par e-mail, par Echange de Données Informatiques ou par tout autre moyen, entraîne pour le client l'acceptation de ces CGV.

1 - Commande de billets

La commande écrite s'effectue à l'aide de l'imprimé «Bon de commande» joint aux feuilles tarifaires de la Cité du Chocolat Valrhona ou par e-mail ou sur papier libre et doit obligatoirement préciser le nombre de billets adultes et enfants . Il est indispensable d'apposer votre tampon sur ces documents.

2 - Modification / Annulation

Les billets sont ni échangeables, ni remboursables.

3 - Modalités de paiement

Le règlement s'effectue soit au moment de la commande par chèque bancaire à l'ordre de VALRHONA ou par virement bancaire, soit au maximum 30 jours après la date d'envoi des billets. Règlement unique pour une seule et même commande.

4 - Prix

Les prix sont exprimés en Euros et s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.T.C.). Les prix appliqués sont ceux des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

5 - Force majeure

VALRHONA ne saurait être tenue responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations si cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou plus généralement d'un événement extérieur aux parties, irrésistible ou raisonnablement imprévisible.

6 - Loi applicable et attribution de compétence

Le droit français sera seul applicable. A défaut de conciliation amiable entre les parties, tout différend relatif à la formation, la validité, l'exécution ou l'interprétation des présente CGV et de tout contrat conclu entre la société et le client sera soumis exclusivement au tribunal de commerce de Romans sur Isère (26), France.

Tampon commercial :